

République Française

Département du Pas-de-Calais - Arrondissement de Béthune -
Canton de Lillers - Commune de Gonnehem

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU 12 AVRIL 2023

Nombre de membres en exercice : 17
Nombre de membres présents : 11
Nombre de votants : 13

Le douze avril deux mil vingt-trois à dix-huit heures, légalement convoqué en date du cinq avril deux mil vingt-trois, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie, les membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis en mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard DELELIS, Maire-Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Bernard DELELIS, Céline DEBACK, Marie-José LECLERCQ, Françoise LEFEBVRE, Martine PETITPAS, Janique POIRIER, Francis DELERUE, Georges LEFEBVRE, André MAHIU, Géraldine MENARD, Michel QUINBETZ.

EXCUSÉS, RÉPRÉSENTÉS : Bertrand DELORY procuration à Françoise LEFEBVRE, Pierre DUPLOUY, Julien HERNU, Elisabeth HOUBART, Alain ROUSSELLE procuration à Bernard DELELIS, Brigitte THOREL.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Après vote à main levée, le conseil d'administration à l'unanimité des présents, nomme Janique POIRIER au poste de secrétaire de séance qui en accepte les fonctions.

Réf : 2023-05 / 2023-04-12-5^{ème} : Vote des subventions CCAS 2023 aux associations

La séance ouverte, Madame Françoise LEFEBVRE présente les 7 demandes reçues pour l'exercice 2023 : Association d'Action Educative du Pas-de-Calais, ADMR Locon, SPASAD Rely-Saint Venant, APEI Les Papillons Blancs, Association Régionale de DEFense des Victimes de l'Amiante du Nord / Pas-de-Calais, Les Clowns de l'Espoir, Collectif des associations caritatives de Saint-Venant.

Après délibération et avoir examiné ces 7 demandes reçues pour l'exercice 2023, à l'unanimité des présents et représentés, soit 13 voix pour, les membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Gonnehem **décident** de verser aux associations les subventions suivantes pour l'exercice 2023 :

- AAE - Association d'Action Educative du Pas-de-Calais (soutenir le milieu associatif et favoriser l'engagement des jeunes) : 50 €
- ADMR - Délégation de Locon : 80 €
- APEI - Association de Parents d'Enfants Inadaptés - Délégation de Béthune : 100 €
- Collectif des associations caritatives de Saint-Venant et environs : 500 €

précisent que les inscriptions budgétaires nécessaires figureront au budget primitif 2023 à l'article 65748, **indiquent** que le tableau des subventions sera publié en annexe du budget primitif 2023, **précisent** que le versement de la subvention sera conditionné par la production par chaque association du bilan et des documents réglementaires, et **sollicitent** des services du contrôle des actes administratifs auprès de la préfecture le visa du contrôle de légalité.

Monsieur le Maire-Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État.

Fait et délibéré les jour, mois et an susvisés
Pour extrait conforme
Le Maire-Président, **Bernard DELELIS**

La Secrétaire de séance, **Janique POIRIER**

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission
en Sous-Préfecture le 14 avril 2023

et de la publication le 14 avril 2023

À Gonnehem, le
Le Maire-Président
Bernard DELELIS